



Conditions générales de vente et d'utilisation de l'offre :

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE (e-VLS)



SOMMAIRE

Article 1 : Objet du contrat	3
Article 2 : Adresses et coordonnées	3
Article 3 : Conditions d'accès au service	3
Article 4 : Disponibilité	4
Article 5 : Durée du contrat	4
Article 6 : Modalités d'utilisation	4
Article 7 : Assistance	5
Article 8 : Responsabilités respectives	5
Article 9 : Restrictions à l'usage du service e-VLS	6
Article 10 : Pénalités en cas de dégradations, perte ou vol	6
Article 11 : Réclamations	6
Article 12 : Fin du contrat par le SMTB90	6
Article 13 : Fin du contrat par le client	6
Article 14 : Confidentialité et utilisations des données personnelles	7
Article 15 : Modifications	7



Article 1 : Objet du contrat

Les vélos électriques en libre-service nommés par la suite e-VLS, sont un service proposé par le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC90). Celui-ci assure la mise en place et la gestion du dispositif de location de vélos électriques de courte durée proposé en libre-service sur des stations, sur le périmètre de la ville de Belfort et les communes périphériques.

Article 2 : Adresses et coordonnées

SMTC90 : Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort
Jonxion 1 - Parc d'innovation de Belfort Montbéliard
1 Avenue de la Gare TGV
90400 MEROUX-MOVAL
Tél. 03 84 90 99 25

Espaces Optymo : Pôle Liberté
13, rue de Madrid
90000 Belfort

Agence Carnot
1, Boulevard Carnot
90000 Belfort

Centre d'appel :
Tél. : 0 800 304 863

Sites Internet :
Portail Optymo : <http://www.optymo.fr>
Demande de Pass : <https://www.optymo.fr/pass-tickets/pass-optymo/demande-de-pass/>

Information voyageur :
<http://siv.optymo.fr>

Assistance e-VLS :
Tél. : 09 74 99 02 66
Mail : support-vls@optymo.fr
Ouverture : lundi au vendredi de 8h à 20h et les weekends, jours fériés de 10h à 13h et de 13h30 à 18h30

Article 3 : Conditions d'accès au service

Vous disposez déjà d'un Pass Optymo avec mode de paiement par prélèvement automatique, présentez-vous directement devant un vélo et suivez les indications décrites dans l'article 6. Vous acceptez implicitement toutes les conditions des CGV incluant le tarif, les pénalités et la caution en cas de non restitution du vélo.

L'utilisation d'un e-VLS entend l'acceptation sans restriction des conditions générales de vente et d'utilisation impliquant l'augmentation du plafond de l'autorisation de prélèvement.

Vous disposez déjà d'un Pass Optymo avec un mode de paiement en espèces, optez pour la mise en place d'un prélèvement automatique ou accédez au service via l'application Optymo pour utiliser les e-VLS de manière occasionnelle.

Vous ne disposez pas encore d'un Pass Optymo, faites une demande de Pass depuis le site [optymo.fr](http://www.optymo.fr) ou en agences Optymo (13 rue de Madrid ou 1 bd Carnot à Belfort) avec les documents suivants :

- Photo d'identité
- Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, permis de séjour...)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Sous réserve d'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, le service e-VLS est accessible à toute personne physique nommée «client», répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

• Être âgé d'au moins 16 ans. L'utilisation du service est permise aux mineurs, sous réserve de l'autorisation écrite du payeur. Ce dernier s'engage, aux termes des présentes conditions, à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du service

• Être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale

• Avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du matériel loué.



Le SMT90 se réserve le droit de refuser l'accès au service e-VLS en cas d'incapacité et d'inaptitude de l'utilisateur ne satisfaisant pas aux présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans être tenu de fournir aucune justification.

Le client doit aviser les services Optymo de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement : adresse, coordonnées bancaires, numéro de téléphone, messagerie électronique... À défaut, le client ne pourra se prévaloir auprès du service e-VLS pour quelque cause que ce soit d'une suspension, interruption ou dysfonctionnement des services.

L'accès au service e-VLS implique que le client a pris connaissance des dites conditions et souscrit sans aucune réserve au présent règlement. Le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant lesdites conditions générales de vente et d'utilisation ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique.

Article 4 : Disponibilité

Le service est accessible dans la limite des e-VLS disponibles dans chaque station 24h/24 et 7jours/7, sauf en cas de force majeure ou édition par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste, ou en cas de maintenance du service d'exploitation et/ou du système informatique. Le SMT90 ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable de la suspension du service e-VLS liée à un événement de force majeure ou imposé pour des raisons de sécurité.

Article 5 : Durée du contrat

Si aucun prélèvement bancaire n'est effectué dans les 36 derniers mois, le service e-VLS lié au contrat est suspendu. Le SMT90 peut toutefois mettre fin au contrat sous certaines conditions décrites dans l'article 12.

Article 6 : Modalité d'utilisation

Le service e-VLS est accessible avec le pass Optymo et/ou l'application Optymo :

AVEC UN PASS OPTYMO

- Présentez-vous à une station (liste des stations disponible sur optymo.fr) directement devant le vélo,
- Serrer le frein gauche du vélo situé au bout de la rangée,
- Passer votre pass Optymo sur le lecteur présent sur le cadre du vélo,
- Serrer de nouveau le frein gauche du vélo pour le détacher de la station,
- Un bip sonore retenti pour signaler le déverrouillage du vélo,
- Pour terminer le trajet, enclenchez les aimants avant et arrière du cadre sur le vélo précédent ou à la borne si la station est vide,
- Un double signal sonore indique que le vélo est bien restitué et que la location est terminée.

Arrêt hors station :

- Serrer le frein gauche du vélo,
- Passer votre pass Optymo sur le lecteur présent sur le cadre du vélo,
- Un bip retentit, confirmant la prise en compte de la pause, le vélo est bloqué,
- Pour reprendre le trajet, serrer de nouveau le frein gauche et repasser votre pass Optymo sur le lecteur du vélo,
- Un bip retentit, et le vélo peut à nouveau être utilisé.

SANS PASS OPTYMO

- Créer votre compte sur l'application Optymo et activer le service,
- Présentez-vous à une station (liste des stations disponible sur optymo.fr) directement devant le vélo,
- Ouvrir l'application Optymo sur son smartphone,
- Activer le Bluetooth,
- Serrer le frein gauche du vélo situé au bout de la rangée,
- Scanner le QR code présent sur le guidon du vélo ou entrer le numéro du vélo,
- Serrer de nouveau le frein gauche du vélo pour le détacher de la station,
- Un bip sonore retenti pour signaler le déverrouillage du vélo,
- Pour terminer le trajet, enclenchez les aimants avant et arrière du cadre sur le vélo précédent ou à la borne si la station est vide,
- Un double signal sonore indique que le vélo est bien restitué et que la location est terminée.

Arrêt hors station :

- Mettre en « pause » via l'application Optymo
- Un bip retentit, confirmant la prise en compte de la pause, le vélo est bloqué,
- Appuyer sur « reprendre le trajet » sur l'application Optymo pour repartir
- Un bip retentit, et le vélo peut à nouveau être utilisé.

Attention : La fonction "pause" a pour effet de mettre le vélo en sécurité, et d'en verrouiller l'usage. Dans ce cas, le temps de location continue à être décompté. Le vélo ne peut être immobilisé en station en cours de location, il doit être disposé sur sa béquille.



Article 7 : Assistance

En cas de dysfonctionnement, le client doit contacter l'assistance e-VLS (voir article 2) pour déposer le vélo sur la borne de maintenance ou le signaler via l'application Optymo. Une borne de maintenance est présente sur chaque station. Cette procédure permet de clôturer la location en cours et de réutiliser un autre vélo.

En dehors des horaires d'ouverture de l'assistance, toute demande devra être formulée depuis l'application, en cliquant sur le bouton « demander la fin de mon trajet ». Le client devra alors remplir un formulaire pour préciser les raisons de la fin du trajet. Il pourra être demandé par l'application de transmettre une photo du vélo.

Article 8 : Responsabilités respectives

A - Responsabilité du SMTC90

Le SMTC90 s'engage à mettre à disposition du client un e-VLS en bon état de fonctionnement et à vérifier régulièrement l'état de son parc de e-VLS. Les opérations d'entretien courant sont effectuées en dehors des périodes de location.

Par conséquent, le SMTC90 ne peut être tenu pour garant du fait qu'un e-VLS ne soit pas fonctionnel. Cependant, le SMTC90 s'engage à proposer une solution, afin de résoudre le problème (voir article 7).

Le SMTC90 n'est pas responsable des préjudices atteignant le client ou toute personne utilisant le e-VLS a quelque titre que ce soit, sauf preuve rapportée d'une faute du SMTC90.

Cependant, la responsabilité du service e-VLS ne peut pas être engagée pour les cas suivants :

- une mauvaise utilisation par le client des services proposés,
- le non-respect par le client de ses obligations au terme des présentes conditions générales de vente et d'utilisation,
- l'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol ou de prêt d'un e-VLS, d'une carte bancaire ou d'un téléphone portable),
- en cas de pannes, de saturations et/ou de dysfonctionnements affectant le réseau de l'opérateur mobile du client,
- en cas de force majeure.

B - Responsabilité du client

La mise à disposition du e-VLS est consentie exclusivement au client. Ce dernier ou son représentant légal est seul responsable du e-VLS et de ses accessoires pendant toute la durée de la location et jusqu'à sa restitution complète. Tous dégâts, dégradations ou défaillances survenant sur le e-VLS durant la location sont de sa responsabilité.

Le client s'engage :

- à utiliser le e-VLS avec précaution, en respectant les dispositions du Code de la route,
- à utiliser le e-VLS dans les limites du Territoire de Belfort, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu (autonomie de l'assistance électrique), et dans le respect des présentes conditions générales de vente et d'utilisation,
- à assumer la garde du e-VLS qu'il a loué, à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition (notamment lors d'arrêt temporaire) et à verrouiller systématiquement le e-VLS en y mettant pause du trajet via l'application Optymo,
- En cas de non-respect de cette règle, le SMTC 90 demandera au client un dédommagement (voir article 10),
- à louer un e-VLS qui est sous sa responsabilité à partir du moment où le vélo a été déverrouillé et extrait de son point d'attache, et jusqu'à ce qu'il soit rattaché à une station, dégageant le service e-VLS de toute responsabilité découlant de l'utilisation du bien loué notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature, causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés,
- à restituer le e-VLS dans l'état où il se trouvait au début de sa location, dans une station, et dans les délais de la durée d'utilisation autorisée (jusqu'à 24h consécutives). En cas de non-restitution du matériel loué, le SMTC90 se réserve le droit de prélever la caution. En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, le montant des dommages subis sera facturé au client selon les termes et modalités prévus aux présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Le client s'engage à restituer le e-VLS à tout moment, à la première demande du service e-VLS effectuée par téléphone ou par mail (voir article 10),
- à déclarer toute perte ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à l'assistance au 09 74 99 02 66 dans les plus brefs délais et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement. Le e-VLS restant, en tout état de cause, sous la responsabilité du client selon les termes du présent article,
- à déclarer tout vol d'un e-VLS aux services de Police dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement,
- à vérifier le bon état de fonctionnement du e-VLS qu'il emprunte (freins, pneumatiques, ...),
- à participé au bon fonctionnement du service en informant le SMTC90 ou l'assistance sur les dysfonctionnements rencontrés sur les e-VLS,
- à renoncer à un quelconque recours auprès de ses assureurs à l'encontre du SMTC90 pour les dommages précités
- à prendre acte du fait que le SMTC90, propriétaire des e-VLS, n'en est pas le fabricant et, qu'à ce titre, il ne peut être tenu pour responsable des vices éventuels liés à sa fabrication.



Article 9 : Restrictions à l'usage du service e-VLS

Il est interdit au client de prêter, louer, céder son e-VLS, sa carte d'abonnement et/ou ses codes d'accès à l'application Optymo pour utiliser le service e-VLS d'une autre façon que celles prévues aux présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Le e-VLS et ses accessoires restent la propriété exclusive du SMTC90. Le client est autorisé à utiliser le e-VLS selon les termes des présents articles pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation à l'extérieur du Territoire de Belfort,
- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable,
- toute utilisation sur des terrains non carrossables ou dans des conditions de nature à endommager le e-VLS,
- toute charge supérieure à 5 kg dans le panier situé à l'avant du e-VLS,
- toute charge supérieure à 120 kg sur le e-VLS,
- le transport de passager,
- toute utilisation du e-VLS pouvant le mettre lui-même ou des tiers en péril,
- tout démontage des parties du e-VLS,
- toute utilisation anormale d'un e-VLS en milieu urbain,
- l'utilisation des e-VLS pour de la livraison de repas,
- l'usage du e-VLS pour des trajets excédant 300 km par semaine ou 70 trajets par mois. Le SMTC90 se réserve la faculté de couper l'assistance électrique et/ou de résilier immédiatement l'abonnement en cas de constat d'un usage professionnel ou de distances maximales non respectées.

Article 10 : Pénalités en cas de dégradation, perte ou vol

Le service e-VLS n'est responsable d'aucune utilisation abusive des cartes d'abonnement par un tiers, quel qu'en soit le motif (perte, vol, ...). Dans ce cas, le client est tenu d'en avertir immédiatement le service Optymo, en composant le 0 800 304 863. Dès réception de la déclaration, la carte sera désactivée et une nouvelle carte pourra être délivrée au client. En aucun cas, il n'y aura remboursement des droits acquis. La carte d'abonnement rendue inutilisable ou perdue sera remplacée après versement d'un montant forfaitaire de 7 € pour l'établissement d'un duplicita du Pass Optymo.

Dans le cas où un e-VLS loué serait perdu, volé ou détérioré, le SMTC 90 prélèvera 150 €, en réparation du préjudice subi. Dans le cas où les préjudices subis excéderaient 150 €, le montant intégral des réparations sera à la charge du client.

Article 11 : Réclamations

Le client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits pour lesquels il effectue sa réclamation. Toutes doléances concernant le service peuvent se faire en agences Optymo : 13 rue de Madrid ou 1 boulevard Carnot à Belfort, ou via le site Optymo, rubrique « contact ». Une médiation est possible en cas d'insatisfaction à la réponse apportée par nos services :

ASSOCIATION DES MEDIATEURS INDEPENDANTS D'ILE DE France
1 place des Fleurus
77100 MEAUX
Site internet : www.amidif.com
Courriel : contact@amidif.com

Article 12 : Fin de contrat par le SMTC90

En cas de manquement ou de violation manifeste ou répété des conditions générales de vente et d'utilisation de son service e-VLS, le SMTC90 se réserve le droit de suspendre l'abonnement de son client, ou de désactiver à tout moment les modes d'accès au service. Cette désactivation ne peut constituer une inexécution par le SMTC90 de ses obligations susceptibles d'engager sa responsabilité.

Le SMTC90 peut résilier le contrat de plein droit et, ceci sans préavis, en cas de faute contractuelle grave ou répétée commise par le client dans les cas suivants :

- défaut de paiement,
- utilisation d'une carte bancaire expirée ou invalide,
- mauvais usage,
- vol et/ou dégradations,
- comportement dangereux,
- utilisation d'un e-VLS par une tierce personne.

Article 13 : Fin de contrat par le client

Le client peut s'opposer à l'utilisation de l'offre e-VLS en contactant les services Optymo (voir article 2) ou résilier son accès. Toutefois, le client n'en demeure pas moins redevable de toutes les sommes dues à raison de l'utilisation du service, y compris les pénalités éventuelles.



Article 14 : Confidentialité et utilisation des données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement dont la finalité est la gestion du service e-VLS. Elles sont exclusivement destinées au service e-VLS qui s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à cette même loi, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort Jonction 1 - Parc d'innovation de Belfort Montbéliard
1 avenue de la Gare TGV
90400 MEROUX-MOVAL

Article 15 : Modifications

Le SMTC90 se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Les clients en seront aussitôt informés via leur mise à jour sur le site Internet <https://www.optymo.fr>, rubrique CGV.

Tarifs en vigueur et pénalités

Accès	Gratuit
Tarif	0.04 € / minute
Paiement	Prélèvement mensuel
> Durée maximum de la location : 24 heures	
> Pénalités en cas de non restitution : 150 € de prélèvement au-delà de 24h.	

La pénalité en cas de non restitution du vélo au-delà des 24h maximales de location est de 150€.

Le prix de la location est prélevé directement sur la carte bancaire pour les clients n'utilisant pas le pass Optymo. En saisissant puis en validant son numéro de carte bancaire, le client consent au SMTC90 une autorisation de prélèvement sur sa carte pour tous les montants dus au titre de l'utilisation du service e-VLS conformément aux conditions générales de vente et d'utilisation.

Pré-autorisation :

Au début du trajet, une pré-autorisation de débit est effectuée sur la carte bancaire du client, afin de garantir le paiement de la location ainsi que sa bonne utilisation.

Cette pré-autorisation pourra être effectivement prélevée en cas de mauvaise utilisation, conformément aux conditions générales de vente et d'utilisation.

En cas de litige, elle pourra également être conservée jusqu'à résolution de celui-ci.

Le montant de la pré-autorisation est de 150 €.

Dans certains cas, cette pré-autorisation peut temporairement apparaître sur le compte bancaire du client. Elle est supprimée à la fin du trajet pour laisser place au prélèvement du prix de la location.

Tarification des frais supplémentaires

Pénalités	Frais
Vol du vélo	1000 €
Disparition du vélo sans justification à compter du début de la location	1000 €
Détérioration du vélo	Coût des pièces détachées remplacées
Stationnement du vélo sur un emplacement gênant entraînant la mise en fourrière	50 € + frais de fourrière
Abandon du vélo	200 €
Demande de fin de trajet d'urgence ne respectant pas les conditions	150 €
Transport d'un ou plusieurs passagers	50 €
Utilisation du service pour un usage professionnel	35 €
Déclaration abusive d'un problème technique	150 €